

AIDES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX LES OUBLIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Aides Médico-Psychologiques (AMP) et Accompagnants Éducatifs et Sociaux (AES) toujours plus polyvalents!

Travaillent au quotidien auprès des personnes âgées, handicapées ou dépendantes : EHPAD, MAS, FAM, Foyer de Vie, IEM, Psychiatrie...

Assurent les mêmes missions que les aides-soignantes : accompagnement, soins de base, relation et accompagnement éducatif.

Subissent le glissement de tâches : missions ou soins supplémentaires sans aucune reconnaissance dans le salaire

Formation initiale qui n'est pas orientée vers le soin : contrairement aux aides-soignantes qui suivent des cours sur le soin, l'hygiène, l'environnement du patient, les AMP et AES sont formées à l'accompagnement éducatif et psychosocial.



Malgré cela,

les AMP/AES restent en catégorie C, alors que les aides-soignantes sont en catégorie B

Travail identique **VS** Salaire différent

Glissement de tâches **VS** Formation adaptée

Même responsabilité **VS** Rémunération différente

Résultat: statut et salaire restent bloqués depuis des années

LA CGT EXIGE



Le reclassement des AMP/AES en catégorie B, pour reconnaître leur travail et leurs compétences



Une revalorisation immédiate des grilles indiciaires, au niveau des aides-soignantes



La reconnaissance de la spécificité de la formation et des qualifications par la fin de la polyvalence



L'égalité de traitement entre tous les professionnels du soin et de l'accompagnement dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers.

Pour la CGT :

- La reconnaissance salariale et professionnelle des AMP/AES est une question de justice sociale et de dignité professionnelle.
- Il est temps de mettre fin aux inégalités entre métiers qui assurent le même travail auprès des usagers.